

PRIMES ET IMPOSITION DES RÉGIMES PUBLICS D'ASSURANCE MALADIE

Voici le résumé des primes et de l'imposition des régimes publics d'assurance maladie pour l'ensemble des provinces et territoires canadiens.

EMPLOYEURS

Colombie-Britannique	<p>Taux d'imposition sur la masse salariale annuelle jusqu'à 500 000 \$:</p> <ul style="list-style-type: none">• exonéré <p>Taux d'imposition sur la masse salariale annuelle entre 500 000 \$ et 1,5 millions \$:</p> <ul style="list-style-type: none">• 2,925 % de la masse salariale excédant 500 000 \$ <p>Taux d'imposition sur la masse salariale annuelle supérieure à 1,5 millions \$:</p> <ul style="list-style-type: none">• 1,95 % de la masse salariale <p>L'Employer Health Tax (EHT) est moindre pour les organismes de bienfaisance et organisme à but non lucratif.</p>
Manitoba	<p>Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle jusqu'à 1,25 million \$:</p> <ul style="list-style-type: none">• exonéré <p>Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle entre 1,25 million \$ et 2,50 millions \$:</p> <ul style="list-style-type: none">• 4,30 % du montant excédant 1,25 million \$ <p>Taux d'imposition sur la rémunération totale annuelle de plus de 2,50 millions \$:</p> <ul style="list-style-type: none">• 2,15 % (le 1,25 million \$ n'est pas exonéré)
Ontario	<p>L'impôt-santé des employeurs (ISE) varie de 0,98 % à 1,95 % de la masse salariale. L'employeur peut être admissible à une exonération de l'ISE pour les premiers 490 000 \$ de la masse salariale s'il répond à certains critères.</p>
Québec	<p>La cotisation au Fonds des services de santé varie de 1,70 % à 4,26 % de la masse salariale totale. Certains employeurs des services primaire et manufacturier ont droit à une réduction du taux de cotisation.</p>
Terre-Neuve-et-Labrador	<p>Taux d'imposition sur la masse salariale de plus de 1,20 million \$:</p> <ul style="list-style-type: none">• 2,00 %

EMPLOYÉS

Colombie-Britannique	Un adulte Deux adultes dans une famille *Pour un salaire de plus de 42 000 \$. Devrait être abolie le 1 ^{er} janvier 2020.	37,50 \$/mois* 75,00 \$/mois*
Ontario	La contribution-santé de l'Ontario peut atteindre 900 \$ (revenu imposable de 200 600 \$). Aucune cotisation n'est prélevée sur un revenu imposable inférieur à 20 000 \$.	

Les provinces et territoires suivants n'ont aucune forme de primes ou d'imposition des régimes publics d'assurance maladie :

- Territoires du Nord-Ouest
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Saskatchewan
- Alberta
- Yukon